

# COMPTE RENDU

## Réunion du Conseil Communautaire

### 16 juillet 2020 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Affaires Générales	Installation du conseil communautaire ( <i>composition définitive</i> )	2/4
2	Elections	Election du Président	4/5
3	Affaires Générales	Détermination du nombre de Vice-présidents, et le cas échéant du nombre des autres membres du bureau	5/6
4	Elections	Election des vice-présidents	6
5	Elections	Election des autres membres du bureau ( <i>sous réserve de la décision du Conseil Communautaire point n°3 de l'ordre du jour</i> )	7
6	Affaires Générales	Lecture de la charte de l' élu local	7
7	Affaires Générales	Délégations données par le Conseil Communautaire à Monsieur le Président	7/8
8	Affaires générales/ finances	Fixation des indemnités de fonction du président, des vice-présidents et ( <i>éventuellement</i> ) des conseillers titulaires d'une délégation de fonction	8/9

#### Pièces jointes :

**Annexe 1 :** Procès-verbal vierge d'élection du président et des vice-présidents dans un EPCI à fiscalité propre

**Annexe 2 :** Charte de l' élu local et autres dispositions réglementaires

**Annexe 3 :** Simulateur de calcul des indemnités des élus

**(Attention, n'imprimer que si nécessaire, certaines pièces jointes peuvent être volumineuses)**

## ■ ETAT DES PRESENCES

Etaients présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Bénédicte Théron, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Jean-Paul Mongne

Madame Régine Douillet, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine

Soit un total de :

- 48 présents
- 50 votants

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Président introduit la séance par ces quelques mots :

*Je tiens à remercier Monsieur le Maire de la Ville d'Eu de nous accueillir dans cette salle. C'est une tradition et un échange de bons procédés entre la ville d'Eu, et notre collectivité, qui y a son siège.*

*Je partage aussi le bonjour du président qui m'a précédé, Monsieur Camille Marcan-Dumesnil, qui m'a appelé dans l'après-midi, pour me dire qu'il aurait aimé être présent mais qu'il y a renoncé compte tenu, notamment de l'état sanitaire du moment.*

*Je vous souhaite à tous la bienvenue, pour cette séance électorale qui est un temps fort de la vie démocratique dans nos collectivités territoriales.*

*Non, je ne vais pas vous refaire le coup des adieux à nouveau, même si cette fois, c'est la bonne !*

*Mes adieux officiels, je vous les ai exprimés lors de la séance du 10 mars 2020, puis un rappel, un bis repetita, lors de la séance du 25 juin dernier, et là, je ne prendrais qu'un rôle d'intermittent du spectacle pour installer le nouveau conseil communautaire, et ceci fait, je céderai la place au doyen d'âge, qui la cédera à son tour, après qu'un nouveau président ait été élu.*

*Je vous laisse une institution en pleine santé financière, et qui a pu réaliser des projets majeurs, notre fer de lance : le parc d'activité environnemental, sur lequel j'ai travaillé un premier mandat en qualité de vice-président, des équipements structurants et notamment notre centre aquatique (que j'aurais plus assidument le temps de fréquenter prochainement) et des réalisations imminentes : la rénovation intégrale du chemin des étangs, et des projets dans les cartons : la gare que nous avons acquise pour la rénover et créer une maison du tourisme et des mobilités, la maison à côté du siège, qui vous permettra peut-être de développer de nouveaux services de proximité, et d'autres projets, encore confidentiels, qu'il vous appartiendra d'arbitrer souverainement dans les mois qui viennent.*

*Je vous laisse aussi des services publics : celui de l'enfance et jeunesse cher à mon cœur d'enseignant, les offices de tourisme, les déchetteries, le réseau des bibliothèques, l'urbanisme, je ne les citerai pas tous, je me retiens, car j'ai promis de faire court !*

*Je vous confie également une équipe d'hommes et de femmes, nos agents publics, qui ont toujours été les chevilles ouvrières des décisions prises dans cette enceinte. Leur travail du quotidien est parfois ingrat, et même si leur humilité les empêche de se mettre en avant, je les salue tout particulièrement ce soir.*

*Je vous les confie car ils méritent collectivement et individuellement toute notre considération. Prenez soin d'eux autant qu'ils veillent à s'investir chaque jour à nos côtés.*

*Je vous souhaite à tous bonne continuation dans vos mandats respectifs. Continuez à apprendre les uns des autres, à vous écouter, à faire preuve de solidarité, d'humilité aussi, à améliorer tout ce qui peut l'être, à viser la lune, ce qui vous permettra à défaut d'y parvenir, d'atterrir dans les étoiles.*

*Soyez fiers du chemin accompli, et impatient du chemin qu'il reste à accomplir.*

*Soyez fiers de notre territoire, portez haut vos ambitions pour lui... et... c'est une phrase qui me tient à cœur, et sur laquelle j'ai plaisir plus que jamais à conclure, puisque je redeviens, et c'est un très beau rôle, le plus beau même, un citoyen parmi les autres : « tout ne vaut et ne vit que par et pour les Hommes » (avec un grand H, au sens humanité bien sûr, car sans les femmes, et en premier lieu, la mienne que je remercie au passage, les hommes ne seraient pleinement eux-mêmes).*

*Enchainons tout de suite par la désignation du secrétariat de séance, et je vous propose également d'étendre l'attribution des missions de secrétariat de séance à toutes les opérations de votes de la séance, ce qui vous permettra de n'avoir qu'à désigner des assesseurs.*

#### ■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Samuel Ruelloux aux fonctions de secrétaire de séance et de secrétaire de l'ensemble des opérations de vote.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

○ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Samuel Ruelloux, comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

#### ■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Compte tenu de l'ordre du jour particulier de la présente séance, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Communautaire (*compte rendu de la séance du 25 juin 2020*)

■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 27/10/2014)

Néant

#### 1/ Installation du Conseil Communautaire (composition définitive)

Sous la présidence de Monsieur Alain Brière,

Dans le respect des textes en vigueur, le Conseil Communautaire a pris acte de l'installation des conseillers communautaires élus dans l'ensemble des communes membres à savoir :

<b>Communes d'élection</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut du conseiller communautaire</b>
Allenay	MARTEL	Nathalie	Titulaire
	PION	Patrice	Suppléant
Ault	LE MOIGNE	Marcel	Titulaire
	LE MOIGNE	Florence	Titulaire
Baromesnil	BLONDEL	Jérôme	Titulaire
	MARY	François	Suppléant
Beauchamps	VITAU	Jean-Charles	Titulaire
	ROUTIER	Denis	Suppléant
Bouvaincourt	MAINNEMARRE	Yves	Titulaire
	PEGARD	François	Suppléant
Buigny Les Gamaches	MOREAU	Jérémy	Titulaire
	CARDON	Claire	Suppléant
Criel-sur-Mer	TROUessin	Alain	Titulaire
	TARIS	Nicole	Titulaire
	PRUVOST	Eric	Titulaire
Dargnies	OZENNE	Benoit	Titulaire
	BIEGANSKI	Virginie	Suppléant
Embreville	CAVE	Daniel	Titulaire
	SUEUR	Marianne	Suppléant
Etalondes	DONA	Mario	Titulaire
	BERLEZ	Marie-Christine	Suppléant
Eu	BARBIER	Michel	Titulaire
	BRIFFARD	Claudine	Titulaire
	GODEMAN	Sébastien	Titulaire
	DUJEANCOURT	Anne	Titulaire
	LLOPEZ	Laurent	Titulaire
	LERICHE	Ludivine	Titulaire
	ORTU	Antonia	Titulaire
	RUELLOUX	Samuel	Titulaire
	VANDENBERGHE	Isabelle	Titulaire
	DENEUFVE	Gilbert	Titulaire
Flocques	FACQUE	Eddie	Titulaire
	PICARD	Alain	Suppléant
Friaucourt	DELRUE	Jean-Michel	Titulaire
	KOBSCHE	Daniel	Suppléant
Gamaches	MONGNE	Jean-Paul	Titulaire
	THERON	Bénédicte	Titulaire
	SIRE	Guislain	Titulaire
Incheville	MARCHETTI	José	Titulaire
	LEVASSEUR	Elodie	Suppléant
Le Mesnil-Réaume	SAINTYVES	Bruno	Titulaire
	JOURNOIS	Didier	Suppléant
Le Tréport	JACQUES	Laurent	Titulaire
	VASSEUR	Nathalie	Titulaire
	VERMEERSCH	Philippe	Titulaire
	CHERUBIN-QUENNESSON	Frédérique	Titulaire
	LOUVEL	Jean-Jacques	Titulaire
	MOMPACH	Cédric	Titulaire
Longroy	PROLEC	Jean-Pierre	Titulaire

	PETIT	Karine	Suppléant
Melleville	JOIN	Agnès	Titulaire
	ROIX	Charlie	Suppléant
Mers les Bains	MAQUET	Emmanuel	Titulaire
	EVARD	Monique	Titulaire
	DELEPINE	Michel	Titulaire
	DOUILLET	Régine	Titulaire
Millebosc	D'HIER	Aurélien	Titulaire
	RASSE	Michaël	Suppléant
Monchy-sur-Eu	COULOMBEL	Christian	Titulaire
	CUEFF	Yann	Suppléant
Oust-Marest	DAVERGNE	Jean-Claude	Titulaire
	GODET	Benoît	Suppléant
Ponts-et-Marais	BOVIN	Marylise	Titulaire
	TIERS	Bruno	Suppléant
St Pierre-en-Val	ROCHE	Daniel	Titulaire
	VITTECOQ	Catherine	Suppléant
St Quentin-Lamotte	BOULENGER	Raynald	Titulaire
	ADJERAD	Catherine	Suppléant
St Rémy-Boscrocourt	DOUAY	Martine	Titulaire
	COULOMBEL	Joël	Suppléant
Wognarue	MALLET	Dominique	Titulaire
	BONNEVILLE	Dominique	Suppléant

Monsieur le Président cède sa place et la parole à Monsieur le Doyen d'âge pour le point suivant de l'ordre du jour.

## 2/ Election du Président

Monsieur le Doyen d'âge remercie le Président Brière pour le travail accompli ces longues dernières années, sur notre Communauté de Communes. « De nombreuses choses positives ont été faites, même si certaines ont pu être plus difficiles. La Communauté de Communes se porte bien, et la preuve, c'est que tant en matière financière que sur les compétences, c'est une structure qui va bien et on ne peut que souhaiter que cela continue. Encore merci au président pour le travail accompli.

C'est à moi que revient l'honneur de présider cette élection. Je regrette que ce soit un honneur, car je suis le doyen. Quand on fait l'historique - comme le temps passe - et je voulais ajouter qu'outre le fait d'être doyen, je suis avec Marylise Bovin, un des rescapés des élus délégués qui étaient là au démarrage de la Communauté de Communes. Nous étions ensemble lorsque cette Communauté de Communes s'est formée. C'est important pour nous d'avoir été là au commencement de cette grande maison qui se porte bien, je le disais, et qui je l'espère se portera encore mieux.

C'est donc avec plaisir que je vais prendre en charge le suivi de cette élection.

Compte tenu de la période sanitaire, il y a tout un protocole à respecter qui sera organisé par l'administration.

En attendant, je vous rappelle que :

Conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure exige « qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge », que maintenant vous connaissez très bien !

Suivant l'article L 2122-7, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Suivant l'article L 2122-10, le Président est élu pour la même durée que le Conseil Communautaire.

Après avoir constaté que les conditions de quorum sont réunies, et avoir demandé si des élus étaient intéressés par ces missions, le Doyen d'âge propose à l'assemblée de désigner un bureau de vote.

Madame Agnès Join et Madame Florence Le Moigne se proposent pour devenir assesseurs du bureau de vote, étant rappelé que Monsieur Samuel Ruelloux a été désigné par le Conseil Communautaire pour assurer le secrétariat du bureau de vote.

⊙ Après en avoir délibéré, et tout question ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, désigner Madame Agnès Join, et Madame Florence Le Moigne en qualité d'assesseurs, afin de constituer bureau de vote.

⊙ Le bureau de vote ayant été constitué, Monsieur le Doyen d'âge fait appel aux candidatures puis organise le scrutin conformément au procès-verbal vierge, joint au présent compte rendu, et dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Monsieur Eddie Facque présente sa candidature et demande la possibilité de prendre la parole afin d'exposer rapidement ses motivations.

Monsieur le Doyen d'âge lui donne la parole en lui demandant d'être assez bref compte tenu du nombre d'opérations de vote.

*Monsieur Eddie Facque de s'exprimer ainsi :*

*Mes chers collègues, si je présente aujourd'hui ma candidature, ce n'est pas par satisfaction d'égo personnel mais bien parce que j'ai - en concertation avec d'autres élus, et je l'espère, en partage avec bon nombre d'entre vous - un projet pour le territoire, et des principes de fonctionnement sur lesquels je souhaite rassembler et fédérer.*

*C'est cette ligne de conduite et ce projet, que je présente à votre suffrage bien plus que ma personne.*

*Si vous m'accordez votre confiance, je serai le président de tous et œuvrerai avec une continuelle envie de bien faire, et de trouver le meilleur chemin pour garantir les intérêts de tous, et surtout nos intérêts communs.*

*De nombreux objectifs m'animent et me motivent. Je les ai détaillés dans une note que je vous ai adressée en toute transparence, il y a quelques jours maintenant.*

*Je suis le maire d'une commune d'un peu plus de 700 habitants, que je ne qualifierai pas de petite, car je ne considère pas les communes en fonction de leur nombre d'habitants. Il n'y a pas de petites ou de grandes communes, mais des préoccupations légitimes pour chacun de faire vivre les particularités de son village ou de sa ville.*

*Certaines sont nos moteurs sur bien des points, les locomotives du territoire, mais un moteur sans roue, sans volant, n'a jamais été bien loin.*

*Il est dans mon esprit question de travailler les complémentarités entre nous et ma méthodologie est celle de la confiance partagée, de la transparence, de la loyauté, de l'honnêteté, de l'intégrité et de l'équité entre tous.*

*Ceux qui me connaissent savent que je suis quelqu'un d'assez direct, de volontaire, et de pragmatique.*

*Je suis curieux, j'aime comprendre, j'écoute, je m'intéresse, et j'apprends.*

*Le projet que je porte est à mon image : évolutif mais réaliste, ambitieux mais raisonné, structuré et déterminé.*

*Je ne vais pas vous promettre ce soir, que tout sera possible, mais plutôt que je vais tout essayer pour vous représenter au mieux et décliner les orientations que vous me fixerez ici même dans cette assemblée.*

*Je ne vais pas vous promettre des miracles, mais employer toute mon énergie dans nos réalisations concrètes : que ce soit par des travaux structurants, la création d'équipements partagés ou le développement de nos coopérations.*

*Notre territoire mérite d'aller de l'avant.*

*Je ne vais pas vous promettre des révolutions, mais des évolutions durables et concertées, sur la forme et sur le fond.*

*Je serai :*

*- mobilisé pour conduire le tournant qu'il faut prendre en matière de gestion de nos déchets,*

- attentif aux questions sociales qu'elles touchent l'enfance, la jeunesse, comme le grand âge,
- volontaire sur les questions de mobilités, de santé en y incluant aussi le sport santé,
- intraitable sur le sens du service public, que l'on doit rendre à toutes les forces vives de notre territoire : nos entreprises, par le soutien au développement économique et touristique, mais aussi à nos populations et tous ceux qui visitent notre territoire, car ils y trouvent une qualité de vie et un patrimoine attrayant.

Sens du service aussi entre nous, car la mutualisation doit nous permettre de développer nos solidarités et d'optimiser nos ressources. C'est indispensable.

En un mot comme en 100, et sur le principe je ne suis pas forcément un grand orateur – je me fais un peu violence devant vous ce soir, et je le ferai à chaque fois que nécessaire – je suis bien davantage un homme de terrain, qui agit :

Si vous m'accordez votre confiance ce soir, je mettrai tout en œuvre pour la faire grandir, comme notre territoire, et tacherai humblement, avec l'équipe qui s'est constituée autour de moi et qui m'entourera au quotidien, de représenter au mieux les intérêts de tous, au sein de notre ensemble et à l'extérieur de celui-ci.

Voilà mon ambition, elle n'est pas personnelle mais collective, et les raisons qui me motivent ce soir, à mettre toute ma volonté et toute mon énergie, à votre service et à celui du territoire.  
Je vous remercie pour votre attention.

⊙ Puis le doyen d'âge invite les membres du Conseil communautaire à bien vouloir procéder à bulletin secret, à l'élection du Président de la communauté de communes.

Aucun conseiller communautaire n'a pas souhaité prendre part aux votes.

⊙ Après le vote du dernier conseiller, les membres du bureau de vote ont procédé ensuite publiquement au dépouillement.

⊙ A l'issue de celui-ci, un candidat obtient la majorité absolue : Monsieur Eddie Facque, avec 36 voix sur les 37 suffrages exprimés.

Monsieur le doyen d'âge a proclamé son élection en qualité de président et celui-ci a été immédiatement installé.

⊙ Le Président de la Communauté de Communes, nouvellement élu, prend la présidence de la séance, et avant de continuer plus avant la poursuite des différents points de l'ordre du jour, il s'exprime en ses termes :

*Mes chers collègues, je tenais à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée ce soir par vos suffrages.*

*J'ai conscience que bien au-delà de ma simple personne, c'est l'équipe que je vous ai précédemment présenté, et nos projets qui reçoivent votre adhésion. Et c'est donc avec beaucoup d'humilité que je vous exprime mes remerciements.*

*Cette élection n'est pas une fin pour moi, car c'est maintenant que tout commence.*

*Si je me sens porté par la mission que vous m'avez confiée et qui me réjouit, je me sens aussi parallèlement dans un instant de gravité face aux responsabilités dont vous m'honorez.*

*Votre adhésion majoritaire au projet que je porte m'invite à vous remercier mais aussi à vous dire que je mesure, pour les partager avec vous, les attentes nombreuses et légitimes qui sont les vôtres.*

*Nous avons fort à faire.*

*Mais face à l'ampleur de cette tâche, je sais que je ne serai pas seul.*

*Je pourrais compter sur l'avis, le point de vue, l'adhésion mais peut-être aussi même parfois les désaccords - constructifs sûrement – de vous tous ici assemblés.*

*C'est donc vous, que je remercie par avance de nous aider à réaliser les projets auquel nous croyons majoritairement et qui ont remporté votre adhésion.*

*Afin d'y arriver, j'ai souhaité présenter ma candidature avec une équipe plus rapprochée même si encore une fois, chacun d'entre vous compte en une égale importance, à mes yeux.*

*Ce n'est pas simple de faire équipe et ni de la constituer... j'ai souhaité la resserrer à 9 vice-présidents, afin de m'entourer d'une équipe de travail active et facilement mobilisable, mais aussi faire faire des économies à notre établissement.*

*Nous étions 13 vice-présidents, rémunérés sur une base de 11 le dernier mandat, si vous acceptez et c'est le point suivant de l'ordre du jour, de ramener ce chiffre à 9, c'est une économie, par rapport au précédent mandat d'environ 22.000 euros par an soit 132.000 euros à l'échelle d'une mandature.*

*Je souhaite que vous adhérez jusqu'au bout au mode opératoire dont je ne suis que le simple représentant, à savoir constituer l'exécutif sur la base de 9 vice-présidences, et 5 conseillers délégués membres du bureau ; ce que je vous propose de valider dans le point suivant de l'ordre du jour, qui a pour vocation dans un premier temps, de définir le nombre de vice-présidents à élire, ainsi que le nombre des autres membres du bureau.*

### 3/ Détermination du nombre de Vice-Présidents et le cas échéant, du nombre des autres membres du bureau

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que compte tenu de l'effectif du conseil communautaire lequel comprend désormais 50 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle ci-dessus serait donc de 10 vice-présidents.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que compte tenu de l'effectif du conseil communautaire lequel comprend 50 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle ci-dessus serait donc de 15 vice-présidents.

Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire (soit un maximum de 10 Vice-Présidents)

Monsieur le Président de s'exprimer ainsi :  *dans mes précédents propos, vous l'aurez compris je souhaite que l'on puisse resserrer la gouvernance à la composition suivante : 9 vice-présidents et 5 Conseillers Délégués que je souhaite que vous puissiez intégrer comme membre du bureau communautaire.*

Monsieur le Président propose en conséquence de fixer à 9 le nombre de vice-présidents, et d'ouvrir le bureau à 5 conseillers communautaires supplémentaires.

*Il ajoute qu'il souhaite pouvoir accorder des délégations spécifiques afin de travailler plus spécialement certains dossiers qui relèveront de délégations données aux vices-présidents (pour mémoire en matière de finances, ressources humaines d'affaires sociales, pour la prise de compétence eau et assainissement, la station nautique, l'accueil des gens du voyage, écologie).*

⊙ Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer à 9 le nombre de vice-présidents.



Les dispositions de l'article L. 5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

⊙ Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer à 5 le nombre des autres membres du bureau, en sus du président et des vice-présidents

#### 4/ Election des vice-présidents

Considérant que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art L2122-4, L2122-7-1 du CGCT). Celles-ci sont exposées en détail dans le PV joint au présent compte-rendu

Considérant que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

⊙ Le Conseil Communautaire a procédé, successivement aux élections des 9 vice-présidents.

L'organisation et les résultats des élections ont été consignés au moyen d'un procès-verbal et le Président a proclamé, à l'issue de chaque scrutin conclusif, le conseiller communautaire élu en qualité de vice-président, et la déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Les vice-présidents ont été élus et installés comme suit :

<b>Vice-présidents</b>	<b>Prénom et nom</b>	<b>Majorité absolue</b>	<b>Nombre de suffrages obtenus au 1<sup>er</sup> tour</b>
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Laurent Jacques	16	31
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Michel Barbier	16	31
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Michel Délepine	21	41
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Jean-Paul Mongne	16	29
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	Marcel Lemoigne	18	34
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	José Marchetti	17	33
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	Raynald Boulenger	16	32
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	Bruno Saintyves	17	33
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	Jean-Pierre Trolley	16	30

Il est rappelé que si le Conseil Communautaire est compétent pour la fixation du nombre de vice-Présidents, pour l'élection de ceux-ci, c'est ensuite le Président qui est seul compétent par voie d'arrêté pour fixer les délégations de fonction et de signature qu'il déciderait, ensuite, d'octroyer à chacun des vice-présidents élus.

*Monsieur le Président de conclure :*

*Je vous remercie pour la confiance accordée à l'équipe constituée. Constituer une équipe c'est compliqué car choisir 9 personnes parmi vous c'est pour moi aussi porter la responsabilité de 41 « regrets » peut-être.*

*Sauf le 1<sup>er</sup> vice-président qui a un rôle particulier codifié par le code général des collectivités territoriales en plus des délégations qui peuvent lui être confiées, il n'y a aucun message et ordre de préséance entre les 8 autres vice-présidents.*

*C'est une équipe resserrée qui va m'appuyer au quotidien pour lui suivi des nombreux dossiers en cours. Mais je n'oublie pas que le cœur du pouvoir décisionnel, la représentativité démocratique, est ici dans cette assemblée. C'est aussi la conférence des maires, qui sera appelé à prendre de l'ampleur notamment afin que nous avancions de concert sur les projets de mutualisation.*

*Je vous communiquerai lors de la prochaine séance le détail des attributions de chacun qui seront très proches de celles présentées dans le document que je vous ai adressé dernièrement.*

#### 5/ Election des autres membres du bureau

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'autres membres du bureau, sachant que par principe le bureau communautaire est composé de droit du Président et des vice-Présidents.

5 postes supplémentaires ont été créés au sein du bureau communautaire. Il y est pourvu au moyen d'opérations de vote qui se déroulent selon les mêmes modalités que pour l'élection du Président et des Vice-présidents, à savoir scrutin uninominal dont il est dressé procès-verbal (dont copie ci-annexé).

*Monsieur le Président rappelle qu'il convient de noter que les conseillers communautaires délégués ne sont pas élus par le Conseil Communautaire mais qu'ils reçoivent leurs délégations par arrêté du Président de la Communauté de Communes.*

*Ceux-ci ne sont donc pas membres de droit du Bureau Communautaire sauf à y être préalablement élu, ce qui sera l'objet des présentes opérations de votes.*

⊙ A l'issue des opérations électorales sont élus en qualité d'autres membres du bureau :

<b>Prénom et nom</b>	<b>Majorité absolue</b>	<b>Nombre de suffrages obtenus au 1<sup>er</sup> tour</b>
Jérémy Moreau	17	33
Martine Douay	17	33
Daniel Cavé	16	30
Jean-Jacques Louvel	16	30
Jean-Claude Davergne	17	33

#### 6/ Lecture de la charte de l' élu local

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et éventuellement des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes a été remise aux Conseillers Communautaires.

Monsieur le Président donne lecture de la charte de l' élu local :

*Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi.*

*Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés à la présence charte de l' élu local :*

- 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

#### 7/ Délégations données par le Conseil Communautaire à Monsieur le Président

Vu les articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ainsi qu'en disposent ces articles, il est proposé que Monsieur le Président reçoive délégation des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020.  
Version provisoire destinée à l'affichage

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;  
2° De l'approbation du compte administratif ;  
3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15  
4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;  
5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;  
6° De la délégation de la gestion d'un service public ;  
7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.  
Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. Il peut également décider de saisir le Conseil Communautaire sur n'importe quelle des attributions déléguées.

Les décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Conformément à l'article L 5211-9, les attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part de subdélégations notamment aux vice-présidents.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de donner délégation au Président pour l'ensemble des attributions appartenant au Conseil Communautaire, hormis pour les matières ci-dessus énumérées ;  
Il est rappelé que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire
- de prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.
- d'autoriser Monsieur le Président à subdéléguer les attributions qui lui ont été déléguées par le Conseil Communautaire, dans le respect des règles et limitations prescrites, notamment aux vice-présidents
- d'autoriser en conséquence, Monsieur le Président, à signer tous actes, documents, arrêtés, décisions, contrats, marchés, avenants au nom de la collectivité, et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

#### 8/ Fixation des indemnités de fonction du président, des vice-présidents et (éventuellement) des conseillers titulaires d'une délégation de fonction

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté regroupant 38308 habitants, les articles L5211-12 et suivants du code général des collectivités fixent :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 67,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 24.73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- (éventuellement) le montant de l'indemnité maximale de conseiller délégué à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

A titre informatif, il est précisé que la valeur actuelle de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est de 1027 (IM 830) et que la valeur du point est à la date de la séance de 4,686025 €.

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée, et que celui-ci sera établi après et en fonction des décisions du Conseil Communautaire, annexé à la délibération afférente et rendu public dans le compte rendu de la séance

A titre informatif et sans valeur légale et définitive, un simulateur de calcul des indemnités a été adressé avec la note de synthèse à l'appui de la réunion.

Ceux-ci s'opèrent en différentes étapes :

- Nombre de vice-présidents élus
- Détermination de l'enveloppe indemnitaire globale (*maximum à ne pas dépasser qui correspond au cumul de la rémunération au taux maximal pour le président et les vice-présidents*)
- Répartition de l'enveloppe indemnitaire entre les différents élus (*sans excéder les taux maximaux rappelés ci-dessus*)

*Monsieur le Président rappelle que l'enveloppe indemnitaire globale annuelle a été fixée à 135.383,82 euros sur la base de 9 VP soit une économie par rapport aux maximums théoriques de 11.542, 18 euros par an soit 69 253 euros économisés sur la mandature (et deux fois cela, par rapport à la précédente mandature)*

Monsieur le Président propose, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, de retenir les taux suivants :

- Pour les conseillers communautaires délégués : 6% qui correspond à la valeur assez classique des indemnités de fonction des conseillers délégués
- Pour les vice-présidents, le taux de 21,73%, pour un taux maximal fixé à 24,73% (soit 3 points de moins)
- Pour le président, le taux de 64,50% pour un taux maximal fixé à 67,50% (soit 3 points de moins également)

⊙ Après en avoir délibéré, et toute question ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer une répartition de l'enveloppe indemnitaire, et en conséquence les taux des indemnités selon les fonctions, par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

<b>Fonction / indemnités attribués à</b>	<b>Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique</b>
Président	64,50
Vice-Présidents	21,73
Conseillers communautaire délégué (le cas échéant)	6

- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices à venir.

Préalablement à la clôture de la séance, Monsieur le Président s'adressant à l'assemblée s'exprime en ces termes :

*« Mon cher ami Alain,*

*Je veux prendre le temps une nouvelle fois et avec encore plus de force et de chaleur, afin de te remercier pour tout ton investissement et plus particulièrement pour ce passage de témoin que tu m'as confié.*

*Depuis quelques mois maintenant, tu souhaitais retrouver un rythme de vie plus posé. Pour ceux qui pourraient s'en étonner, nous pouvons simplement redire que la vie des élus locaux*

*n'est pas de tout repos, qu'elle engage plus de devoirs que de droits, qu'elle empiète sur la vie familiale et implique un grand sens des responsabilités, cela nous demande beaucoup de temps et d'abnégation ; tout cela a été ton quotidien pendant ces 17 dernières années, à la tête de notre Communauté de Communes.*

*Tu m'avais fait part de ta décision en émettant le souhait que je te succède.*

*Arguant du fait que cela faisait 6 ans que nous travaillions ensemble sur de nombreux dossiers de la Communauté de Communes et pendant ces 6 dernières années, tu m'as donné toutes les possibilités de m'épanouir dans mes tâches de vice-président.*

*Tu as toujours eu entière confiance en moi et tu as toujours soutenu les décisions que j'ai prises au sein de mon poste de Vice-président.*

*12 ans de présidence, c'est une grande responsabilité qui impose une certaine humilité. Tu as apporté ta pierre à l'édifice.*

*Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort et singulier. C'est d'abord une émotion personnelle, mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective.*

*Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'assemblée. A toutes et tous qu'ils arrêtent ou qu'ils continuent, nous pouvons être fiers du travail que nous avons accompli pendant ce mandat. Je veux rendre hommage à notre collaboration et pour avoir mené à bien nos projets dans nos différentes fonctions. »*

*Et de poursuivre :*

*« Je vous remercie tous pour votre attention, votre participation aux débats et aux opérations de vote. Il demande aussi aux vice-présidents et aux autres membres du bureau de bien vouloir l'excuser, car pris par l'émotion particulière du moment, il a omis de leur donner la parole après leurs élections.*

*Merci d'avoir respecté l'organisation un peu particulière et directive liée aux contraintes sanitaires.*

*Enfin, avant de vous proposez de continuer nos discussions de manière plus informelle et conviviale comme nous avons l'habitude de le faire, je vais clore officiellement cette 1ère séance en vous donnant rendez-vous très rapidement, pour une prochaine réunion afin de vous soumettre, principalement, un projet de règlement intérieur et vous demander de désigner les représentants au sein des commissions et des structures extérieures.*

*Je ne le dirai pas à chaque fois, mais n'hésitez pas à me contacter autant que de besoin.*

*Je serai toujours à votre disposition.*

*Je suis à votre écoute, et je clos cette séance avec la ferme conviction que nous allons dans les mois et années à venir porter tous ensemble des projets qui vont développer durablement nos communes.*

*Mes chers collègues, il est 21 H 27, et je déclare la séance close. »*